

*Séance du Conseil d'Administration en date du 10 octobre 2024*

**Délibération n° 2024-26– Convention d'objectifs et de moyens entre l'Université Polytechnique Hauts-de-France et l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France – Avenant n° 1 - Année 2024 - Correctif**

---

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental,

Vu les statuts de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) Hauts-de-France,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'UPHF et l'INSA Hauts-de-France pour les années 2022 et 2023,


Vu la délibération n° 2024-13 du conseil d'administration du 24 juin 2024,

Considérant que 23 membres sur les 31 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article unique

Le conseil d'administration approuve le correctif de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre l'Université Polytechnique Hauts-de-France et l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France prolongeant la durée d'application de la convention initiale à l'année 2024, ainsi que les données financières actualisées, documents annexés à la présente délibération.

Le Directeur

  
Armel de la Bourdonnaye

Nombre de votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

**Éléments prévus dans la COM 2024**

	Total COM 2023	Réalisation		
		Total COM 2024	dont Flux à réaliser	dont Flux réalisés
Participation de l'INSA HDF pour l'utilisation des services partagés sur les recettes FA et FC	1 416 459 €	1 821 795 €	1 515 249 €	306 546 €
Transfert à l'UPHF de la CVEC des étudiants dont l'inscription principale est réalisée à l'INSA HDF	92 474 €	144 888 €	144 888 €	
Paiement des prestations reprographie, téléphone, courrier et magasin	75 098 €	68 558 €	68 558 €	
Participation de l'INSA HDF au financement des modules polytechnique et d'ouverture 2022-2023	126 853 €	125 000 €	125 000 €	
<b>Sous-Total 1</b>	<b>1 710 884 €</b>	<b>2 160 241 €</b>	<b>1 853 695 €</b>	<b>306 546 €</b>

**Éléments particuliers de l'INSA Hauts-de-France vers l'UPHF**

Fonctionnement 916 payé par l'UPHF pour l'INSA HDF	11 151 €	5 644 €	5 644 €	
Groupe spécifique Ingénieur Master Management et Administration des entreprises pris en charge par l'UPHF	74 375 €	66 767 €	66 767 €	
Compensations de services 2023-2024 et régul 2022-2023	60 627 €		0 €	
Droits d'inscription SCD	68 340 €	34 102 €	34 102 €	
MS payée 916 sur l'UPHF pour l'INSA	36 379 €	106 252 €	106 252 €	
Participation Colloque	2 720 €	0 €	0 €	
MastereSystèmes de Transports Ferroviaires et Urbains	11 805 €	0 €	0 €	
Participation augmentation des fluides	156 339 €	39 207 €	39 207 €	
<b>Sous-Total 2</b>	<b>421 736 €</b>	<b>251 972 €</b>	<b>251 972 €</b>	<b>0 €</b>

**Éléments particuliers de l'UPHF vers l'INSA Hauts-de-France**

Recettes Hestim 915	41 015 €	47 395 €	47 395 €	
Recettes Licence Otique 916	24 636 €	18 000 €	18 000 €	
Recettes (FA-FC) sur l'UPHF pour l'INSA	802 483 €	692 300 €	692 300 €	
Compensations de services 2022-2023	0 €	41 109 €	41 109 €	
RIPEC 2 payé sur l'INSA	20 768 €	86 170 €	86 170 €	
Taxe apprentissage 916 à reverser		62 718 €	62 718 €	
Participation frais déplacements Cambrai	7 093 €	8 845 €	8 845 €	
<b>Sous-Total 3</b>	<b>895 995 €</b>	<b>956 537 €</b>	<b>956 537 €</b>	<b>0 €</b>

<b>Montant de la COM de l'INSA Hauts-de-France vers l'UPHF (ST 1 + 2 - 3)</b>	<b>1 236 625 €</b>	<b>1 455 676 €</b>	<b>1 149 130 €</b>	<b>306 546 €</b>
---	--------------------	--------------------	--------------------	------------------